



25 FE/S 10-29

Madame Monique BARBUT
Ministre de la Transition écologique, de
la Biodiversité et des Négociations
internationales sur le Climat et la Nature

246, boulevard saint-Germain
75007 PARIS

Paris, le 29 octobre 2025

BRIGITTE
MICOULEAU

SÉNATRICE
DE LA
HAUTE-GARONNE

MEMBRE
DE LA COMMISSION
DES
AFFAIRES SOCIALES

CONSEILLÈRE
MUNICIPALE
DE TOULOUSE

CONSEILLÈRE
MÉTROPOLITAINE
DE TOULOUSE

Madame la Ministre,

Les membres de l'association « Volvestre survolté » viennent de me communiquer la **délibération** de la **communauté de communes du Volvestre** appelant à un **"Moratoire sur les centrales photovoltaïques au sol, en particulier sur les espaces agricoles et naturels"**, signé à l'unanimité par tous les maires de la communauté de communes.

Cette association, largement soutenue par les élus locaux, entend informer sur les dérives des centrales photovoltaïques au sol, sur les ENAFs et l'agrivoltaïsme, particulièrement dans le département de la Haute-Garonne, alors que :

- Le Pays Sud Toulousain n'a aucun retard sur les objectifs de production photovoltaïque très ambitieux qu'il s'est fixé dans la stratégie TEPOS (territoire à énergie positive).
- Les orientations nationales (dont le projet de PPE3) préconisent de prioriser l'installation du photovoltaïque sur les toitures, les parkings et les friches industrielles. La part du photovoltaïque au sol (dont l'agrivoltaïsme) ne doit pas dépasser 38% de la production. À ce jour, cette part est de 85% dans le Pays Sud Toulousain : **Un rééquilibrage est primordial.**
- Pour rétablir cet équilibre et en profitant de la nette avance par rapport aux objectifs de production, le nouveau SCOT doit interdire tout nouveau projet de centrale au sol, en particulier sur les terres agricoles et naturelles.
- Sans interdiction, les industriels continueront de prioriser ce qui est le plus rentable pour eux.

.../...



- Les centrales au sol sur les terres agricoles et naturelles portent atteinte à la biodiversité, aux paysages, au tourisme et engendrent des risques pour la santé des riverains.
- L'Agrivoltaïsme, même dans des versions modérées, ne crée de compléments de revenus que pour une toute petite minorité d'agriculteurs.
- À l'inverse, les installations sur les toits des bâtiments agricoles peuvent bénéficier à TOUS les agriculteurs.
- L'Agrivoltaïsme engendre des tensions locales fortes compte tenu des enjeux financiers (jackpot pour le propriétaire qui loue ses terres plusieurs milliers d'euros par hectares et par an, désastre pour le riverain qui voit la valeur de sa maison s'effondrer). Vous remerciant par avance pour la réponse que vous pourrez apporter à ma demande et espérant qu'une solution puisse être trouvée concernant cet élu local méritant, veuillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Il me semble important de vous en faire part et souhaite connaître quelle est la position de votre ministère vis-à-vis de ces mesures qui permettraient de rediriger les productions photovoltaïques vers les installations les plus vertueuses, en autoconsommation individuelle et collective notamment, qui incitent à la sobriété et font preuve d'une très bonne acceptation sociale.

Vous remerciant par avance pour la réponse que vous pourrez m'apporter, veuillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Cordialement

Brigitte MICOULEAU